

Citoyenneté—Loi

bill a engendré un petit problème qui, à mon sens, est mineur, mais peut très bien se régler au comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. Je pense que ce bill doit être déferé pour étude en même temps que le bill C-20 qui, je pense, sera étudié sous peu.

Cette brève discussion nous a tout de même permis d'entendre des points très intéressants. Le député du parti conservateur progressiste en a soulevé un qui mérite beaucoup d'attention, parce que très important. Celui présenté par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'est aussi. Il a inscrit à son nom deux bills qui, à mon sens, sont très importants aussi, et je pense que, même s'il ne l'a pas demandé officiellement, on pourrait déferer ces deux autres bills en même temps que le bill C-209 au comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

En tout cas, c'est mon avis, et je pense que cela doit se faire immédiatement.

● (1620)

[Traduction]

M. T. Lefebvre (Pontiac): Monsieur l'Orateur, sauf le respect que je dois au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), lui et moi nous sommes déjà entretenus en privé du point en question qui relève de ses deux projets de loi C-260 et C-317. Je lui ai fait comprendre que je n'avais pas le pouvoir d'accepter cela au nom du gouvernement, et que j'étais désolé pour lui qu'il n'ait pas parlé plus

tôt dans la journée au leader de la Chambre ou au leader suppléant de la Chambre. Je voudrais lui suggérer de le faire au plus tôt la semaine prochaine, et peut-être qu'alors la question pourrait être réglée, mais que pour le moment je n'ai pas le pouvoir de le faire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, pendant les quelques observations qu'a faites le whip en chef du gouvernement, j'ai eu l'intention de lui rappeler qu'il y a trois ministres à la Chambre et qu'ils pourraient peut-être parler au nom du gouvernement. Si, toutefois, ils estiment ne pas pouvoir accéder à cette demande raisonnable, je serais disposé à appuyer la proposition de répondre à cette demande sans débat à une autre heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Vous avez autorité. Pour quelle autre raison y aurait-il un whip en chef?

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.)

L'Orateur suppléant (M. Penner): L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi.

(A 4 h 25, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)